

Synthèse

« ENERGIE ELECTRIQUE »

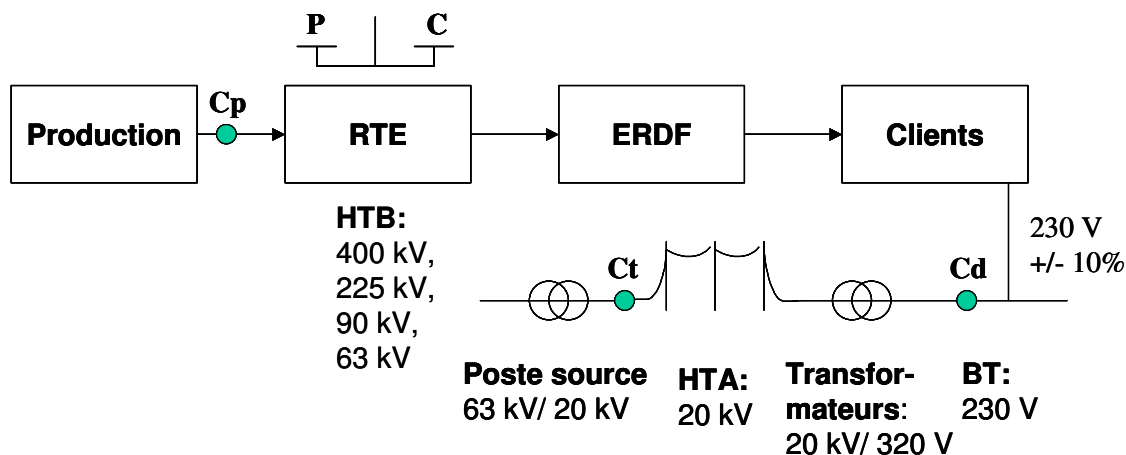
Synthèse n°4- Electricité Réseau Distribution France

Contact : Dominique MOUSSET, adjoint au directeur territorial Côtes d'Armor, dominique-p.mousset@erdf-grdf.fr, tél : 02 96 62 40 11

Présentation et rôle de ERDF

ERDF est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité. Les communes sont propriétaires du réseau électrique. Dans les Côtes d'Armor elles ont transféré cette compétence au SDE (Syndicat Départemental d'Electricité). Le SDE et ERDF ont signé un contrat de concession de 30 ans (1993- 2023) pour l'exploitation du réseau. ERDF est une entreprise, filiale à 100 % d'EDF. Dans le cadre d'un code de bonne conduite, ERDF doit fournir le même service à tous les clients, quel que soit leur fournisseur : transparence, non discrimination, objectivité, protection des ICS (Informations Commercialement Sensibles)

ERDF est l'exploitant du réseau, et donc responsable, entre autre, de la qualité de fourniture et de la sécurité. ERDF a l'obligation d'assurer la continuité électrique mais n'a pas d'obligation de fourniture. ERDF peut ajuster, dans certaines limites, la tension au niveau des postes sources, pour qu'en bout de ligne elle soit toujours conforme à la norme (230 V).



*Cp : compteurs production Ct : compteurs transport Cd : compteurs distribution
P : production C : consommation HT : Haute Tension (Type A ou B) BT : Basse Tension*

Si RTE envoie l'ordre de diminuer la tension, ERDF doit la diminuer, de même si RTE ordonne un délestage, ERDF doit ouvrir les disjoncteurs 20kV (« départs HTA ») situés dans les postes sources. Un départ HTA alimente, en moyenne, 1000 clients. Chaque départ est affecté à un niveau de délestage : Echelon 1 (délesté en premier) à Echelon 5, (jamais délesté, par exemple un départ qui alimente un hôpital). Chaque échelon déclenché permet de délester environ 20% de la puissance appelée. C'est la préfecture qui fixe le niveau de délestage de chaque départ, sur proposition de la DRIRE, en lien avec ERDF.

Position par rapport au projet de centrale thermique de Ploufragan

« ERDF ne peut pas répondre à ce sujet. C'est RTE qui exprime le besoin car il est responsable de l'équilibre production- consommation »

Face à l'augmentation de la consommation électrique en Bretagne, pour garantir l'équilibre puissance produite/ puissance consommée et tenir le niveau de tension HTB, RTE exprime le besoin d'une centrale production d'électricité de pointe, à démarrage commandé avec un délai court, dans le nord de la Bretagne (rappel : les panneaux photovoltaïques et les éoliennes sont à démarrage subi). Si RTE demande dans un appel d'offre 150MW de puissance garantie, avec un démarrage en 15 minutes, un producteur répond en proposant une centrale équipée de 4 turbines de 50MW, soit 200 MW installé, pour garantir 150MW de puissance disponible. Il tient compte du fait qu'une turbine peut être en panne ou arrêtée pour entretien. Enfin, une centrale de production doit être construite entre une source d'énergie primaire (exemple : une grosse canalisation de gaz naturel) et un poste de répartition RTE pour pouvoir évacuer la puissance électrique produite. De plus, si la centrale de production fonctionne avec une turbine à vapeur, il doit y avoir une source froide sur le site (fleuve ou mer).

Une entreprise peut s'équiper avec des groupes électrogènes de secours, mais l'investissement initial est important, et elle doit les maintenir en bon état. De plus, si le process de l'entreprise est source de pics de courant, il lui sera difficile de tenir la tension. La tension fournie par un groupe isolé est beaucoup moins stable que celle délivrée par un réseau, qui bénéficie d'un foisonnement des productions.

Energies renouvelables

Depuis mi-mars, les entreprises qui posent des panneaux photovoltaïques doivent fournir un [consuel](#) (attestation de conformité) à ERDF pour que l'installation soit raccordée au réseau, et donc pour commencer à produire. Le Consuel garantit la bonne réalisation des installations électriques. Avant de raccorder un nouveau client, ce dernier doit avoir payé son branchement, avoir souscrit un contrat de fourniture ou d'achat d'électricité et fournir le consuel (document original). ERDF a enregistré une très forte augmentation des demandes de raccordement de producteurs photovoltaïques, ce qui a augmenté le délai de réponse aux dossiers (Nombre cumulé de demandes reçues par ERDF national fin 2009 : 55000).

Le boîtier « Linky »

[Le boîtier Linky](#) est un nouveau compteur électrique communicant. Il préfigure la gestion des futurs réseaux dits « intelligents » (smartgrid). Les compteurs actuels mesurent uniquement la consommation électrique et nécessitent l'intervention de techniciens en cas de changement de puissance ou d'option tarifaire. Le compteur Linky est capable de recevoir des ordres pour actualiser automatiquement ces caractéristiques et d'envoyer des informations au gestionnaire de réseau. Il permettra de relever à distance la consommation et la production d'électricité, d'intervenir à distance pour détecter les sources de pannes accidentelles, et de développer la maîtrise des consommations. Actuellement, ERDF expérimente Linky dans la région de Lyon et de Tours (début de l'expérimentation). Le déploiement national est prévu dans les 5 ans qui suivront la fin de l'expérimentation.

En savoir plus :

Site de ERDF : <http://www.erdfdistribution.fr/>

Site d'Exceltys : <http://www.exceltys.fr/>